



43620 SAINT-PAL-DE-MONS  
(HAUTE-LOIRE)

Téléphone 04 71 61 01 51

Fax 04 71 66 17 40

E-mail : [contact@mairie-saintpaldemons.fr](mailto:contact@mairie-saintpaldemons.fr)

Site : [mairie-saintpaldemons.fr](http://mairie-saintpaldemons.fr)

## RELEVÉ DE DÉCISIONS CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit et le Vendredi vingt avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pal-de-Mons, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIFFARD Patrick, Maire.

Présents : Jean-Pierre FAYARD, Marie-Jo BARDEL, Bernard BOUDAREL, Nathalie MICHEL, Guy FOUVET Adjoints, Sandrine ARNAUD, Jean-François CONVERS, Gérard SABOT, Conseillers Municipaux Délégués Sylvie BRUNON, Maryvonne MASSARDIER, Jacques MOGIER, Patrice MOUNIER, Gilles BARRALLON, Sophie BURELIER. Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Marie-Jo BARDEL (pouvoir donné à Patrick RIFFARD), Laure VALENTIN, Francine GARRIER (pouvoir donné à Guy FOUVET), Sophie BURELIER.

Secrétaire : Nathalie MICHEL.

Le relevé de décisions du Conseil Municipal du Jeudi 8 Mars dernier est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Il est adopté à la majorité, deux votes contre.

### ***FINANCES***

#### ***Approbation des Comptes de Gestion 2017***

Après avoir procédé à l'examen des Comptes de Gestion du Budget de la Commune et des Budgets Annexes : « Pompes Funèbres », « Assainissement » et « Espace de Santé » dressés pour l'Année 2017 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, les Élus indiquent, que ceux-ci n'appellent ni observation, ni réserve de leur part.

Les Comptes de Gestion sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

### Approbation des Comptes Administratifs 2017

#### Budget Annexe « Pompes Funèbres » votants pour : 15

Les Élus approuvent le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe « Pompes Funèbres », conforme au Compte de Gestion du Receveur Municipal, comme suit :

<i><b>Section de Fonctionnement</b></i>	
Recettes	2 420.00 €uros
Dépenses	0.00 €uro
<b>TOTAL</b>	<b>2 420.00 €uros</b>
Reprise de l'excédent de l'exercice antérieur	7 021.27 €uros
<b>EXCÉDENT GLOBAL</b>	<b>9 441.27 €uros</b>

#### Budget Annexe « Assainissement » votants pour : 13 ~ Abstentions : 2

Avec deux abstentions (Daniel ROUX et Gilles BARRALLON), le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe « Assainissement », conforme au Compte de Gestion du Receveur Municipal, est approuvé, comme suit :

<i><b>Section de Fonctionnement</b></i>	
Recettes	266 042.57 €uros
Dépenses	159 091.23 €uros
<b>TOTAL</b>	<b>106 951.34 €uros</b>
Déficit de l'exercice antérieur	79 774.45 €uros
<b>EXCÉDENT GLOBAL</b>	<b>27 176.89 €uros</b>
<i><b>Section d'Investissement</b></i>	
Recettes	471 090.84 €uros
Dépenses	560 881.10 €uros
<b>TOTAL</b>	<b>89 790.26 €uros</b>
Déficit de l'exercice antérieur	168 257.61 €uros
<b>DÉFICIT GLOBAL</b>	<b>258 047.87 €uros</b>
Reste À Réaliser Dépenses	300.00 €uros
Reste À Réaliser Recettes	33 988.00 €uros
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>224 359.87 €uros</b>

**Budget Annexe « Espace de Santé » votants pour : 15**

Le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe « Espace de Santé », conforme au Compte de Gestion du receveur municipal, est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée délibérante, comme suit :

<b><i>Section de Fonctionnement</i></b>	
Recettes	88 468.94 €uros
Dépenses	56 584.68 €uros
<b>TOTAL</b>	<b>31 884.26 €uros</b>
Reprise du déficit de l'exercice antérieur	18 874.82 €uros
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>16 009.44 €uros</b>

<b><i>Section d'Investissement</i></b>	
Recettes	32 098.17 €uros
Dépenses	27 803.72 €uros
<b>TOTAL</b>	<b>4 294.45 €uros</b>
Déficit de l'exercice antérieur	4 467.88 €uros
<b>DÉFICIT GLOBAL</b>	<b>173.43 €uros</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>173.43 €uros</b>

**Budget Principal votants pour : 13 - Abstentions : 2**

À la majorité des suffrages exprimés, avec deux abstentions (Daniel ROUX et Gilles BARRALLON), les Élus approuvent le Compte Administratif 2017 du Budget Principal, conforme au Compte de Gestion du Receveur Municipal, comme suit :

<b><i>Section de Fonctionnement</i></b>	
Recettes	1 952 950.60 €uros
Dépenses	1 642 854.91 €uros
<b>TOTAL</b>	<b>310 095.69 €uros</b>
Reprise de l'excédent exercice antérieur	209 653.18 €uros
<b>EXCÉDENT GLOBAL</b>	<b>519 748.87 €uros</b>
<b><i>Section d'Investissement</i></b>	
Recettes	716 570.15 €uros
Dépenses	921 627.84 €uros
<b>TOTAL</b>	<b>205 057.69 €uros</b>
Reprise du déficit de l'exercice antérieur	233 185.28 €uros
<b>DÉFICIT GLOBAL</b>	<b>438 242.97 €uros</b>
Reste À Réaliser Dépenses	348 500.00 €uros
Reste À Réaliser Recettes	361 362.00 €uros
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>425 380.97 €uros</b>

### Affectation des Résultats

Après avoir examiné le **Compte Administratif du Budget Général et des Budgets Annexes**, pour l'Année 2017, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, décide d'affecter les Résultats comme suit :

#### Budget « Pompes Funèbres » : Vote à l'unanimité

Excédent de fonctionnement, à affecter en report en fonctionnement au **Budget Primitif 2018** de la Commune : 9 441.27 €uros. En raison des contraintes règlementaires liées à la sécurité des Agents et des normes relatives à l'application des protocoles, l'Assemblée délibérante décide unanimement de mettre fin à ce Budget « Pompes Funèbres ».

#### Budget « Espace de Santé » : Vote à l'unanimité

Résultat de Fonctionnement, à affecter au Budget 2018 en réserves d'Investissement pour 173.43 €uros et en report de Fonctionnement pour 15 836.01€uros.

#### Budget « Assainissement » : Vote Pour : 15 - Abstentions : 2

Résultat de clôture de Fonctionnement, à affecter en réserves d'investissement au Budget 2018 : 27 176.89 €uros.

#### Budget Général : Vote Pour : 15 - Abstentions : 2

Résultat de clôture de Fonctionnement, à affecter au Budget 2018 : en report de Fonctionnement pour 94 367.90 €uros et en réserves d'Investissement pour 425 380.97 €uros.

### Budget Primitif 2018

Jean-Pierre FAYARD, en sa qualité d'Adjoint aux Finances, est invité à présenter le Budget Primitif 2018.

#### Budget « Pompes Funèbres »

Il est mis fin à ce Budget au regard des nombreuses contraintes règlementaires et des normes liées à la mise en place des procédures funéraires, notamment en ce qui concerne la situation de nos Agents et du mode d'exercice de cette compétence. En effet, ce travail spécifique nécessite des agréments et l'installation d'équipements conformes garantissant la sécurité et la salubrité des personnels.

#### Budget « Espace de Santé »

À l'unanimité des suffrages exprimés, ce Budget est adopté comme suit :

Le remboursement des intérêts s'élève à 20 530.81 €uros. L'amortissement du Bâtiment se poursuivra cette année, la dotation à ce titre s'élève ainsi à 33 558 €uros. Il est également budgété le loyer de l'ensemble des Professionnels de Santé. Ce Budget s'équilibre à 66 168.84 €uros en Fonctionnement avec une prise en charge du déficit par le Budget Général d'un montant de 19 052.83 €uros.

En Investissement, il est prévu le remboursement du capital de l'emprunt pour un montant de 28 637.84 €uros. Un montant de 15 000 € est prévu pour la réalisation de travaux permettant d'améliorer le quotidien de certains Professionnels de Santé. Avec l'intégration des résultats vue précédemment, la section d'Investissement de ce Budget s'équilibre à 44 811.27 €uros.

### **Budget « Assainissement »**

Ce Budget est adopté à la majorité des suffrages exprimés avec deux abstentions (Daniel ROUX et Gilles BARRALLON).

La section de Fonctionnement de ce Budget s'équilibre à 180 845.01 €uros. Il a été prévu, outre le report du Résultat 2017, un montant de 23 152.91 €uros pour le remboursement des intérêts des emprunts, 92 241.24 €uros pour les Amortissements ainsi que la contribution à l'Assainissement Collectif versée au Syndicat des Eaux Loire Lignon.

Les recettes attendues, pour un montant évalué à 150 000.00 €uros correspondent aux taxes de raccordement versées par les administrés lors des constructions nouvelles et la Redevance d'Assainissement Collectif.

En section d'Investissement, le remboursement du capital des emprunts a été prévu pour un montant de 390 500.00 €uros ainsi qu'une recette relative au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour un montant de 23 168 €uros.

Le programme d'Investissements prévu pour cette année, pour un montant de dépenses de 70 500 €uros et un montant de recettes de 75 150 €uros, est le suivant :

- Finalisation du Diagnostic Réseau Assainissement ;
- Mise en séparatif Eaux Usées - Eaux Pluviales Rue Centrale.
- Divers Travaux d'Assainissement.

Intégrant également les Amortissements (92 241.24 €uros) et le report de l'excédent de l'exercice 2017, la section d'Investissement s'équilibre à 754 892.88 €uros avec l'inscription d'un emprunt pour un montant de 530 000 €uros.

La nouveauté de ce Budget, c'est qu'il s'équilibre sans avoir recours au Budget Principal de la Commune. Il n'intègre dorénavant que les contributeurs et bénéficiaires de l'Assainissement Collectif.

### **Budget Général**

Le Budget Général est adopté à la majorité des suffrages exprimés, avec deux abstentions (Daniel ROUX et Gilles BARRALLON).

Les grands chapitres de Dépenses sont les suivants :

- Dépenses à caractère général (fluides, transports scolaires, achats de fournitures diverses, équipement de l'École Publique « Marcel AYME », livres et CD pour la Médiathèque, Assurances, téléphonie, achat de timbres, taxe à l'essieu des véhicules...) pour un montant de 651 267.41 €uros ;
- Dépenses de Personnel (546 509 €uros) ;

- Charges de Gestion courante (Indemnités des élus, contributions obligatoires, reversement aux Budgets Annexes...) pour un montant de 229 233.83 €uros. Ce Chapitre est en nette diminution car le versement de la taxe de capitation pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours de La Haute-Loire est repris par La Communauté de Communes « Les Marches du Velay - Rochebaron ». Le montant 2017 est soustrait de l'Attribution de Compensation versée annuellement par l'Établissement Public de Coopération Intercommunale.
- Charges financières (intérêts des emprunts) pour un montant de 45 057 €uros ;
- Dépenses d'Ordres comprenant les Amortissements, le virement à la Section d'Investissement, pour un montant de 346 069.13 €uros.

Les grands Chapitres de Recettes sont les suivants :

- Dotations de l'État (343 906 €uros) ;
- L'Attribution de Compensation reversée par la Communauté de Communes « Les Marches du Velay - Rochebaron » (639 649 €uros) avec la différence comprise avec la prise en charge de la taxe de capitation reversée au Service Départemental d'Incendie et de Secours de La Haute-Loire ;
- La Fiscalité Directe Locale (592 939 €uros) ;
- Les loyers, les subventions du Département pour le Transport Scolaire et participations des familles (175 000 €uros).

La section de Fonctionnement sera équilibrée avec la prise en charge de l'augmentation des taux des Taxes.

En section d'Investissement, le programme prévu cette année, pour un montant de Dépenses et de Recettes de 2 055 940.17 €uros, est le suivant :

- Aménagement courant des bâtiments Communaux ;
- Fin de la Restauration de la toiture de la Chapelle de Laval ;
- Accessibilité et Aménagement de la Montée de Barthou ;
- Réparations diverses de la Voirie Communale ;
- Fin de la Restructuration des réseaux à Jourdy (réseaux secs) ;
- Aménagement et sécurisation du Centre Bourg ;
- Acquisition de la propriété SARRAND au cœur du Bourg ;
- Poursuite de l'Aménagement de nos Villages ;
- Programme Voirie 2018 ;
- Aménagement d'une Voirie sur le secteur à proximité de la Zone Industrielle « Les Pins ».

Outre ce programme d'Investissement, il a été prévu les opérations budgétaires courantes (remboursement du capital des emprunts (416 395 €uros), les dotations aux Amortissements (96 069.13 €uros), le remboursement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (50 000 €uros). Cette section s'équilibre donc à 2 055 940.17 €uros).

### Vote des Taux des Taxes

Après examen de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues au Budget Primitif 2018 de la Commune, Monsieur le Maire indique qu'une augmentation des taux des taxes directes locales serait nécessaire à l'équilibre du Budget afin d'obtenir un produit fiscal de 592 939 €uros. Il propose les taux suivants :

La Taxe d'Habitation est sans changement à **8.93 %** ;  
 La Taxe Foncière (Bâti) passerait de 11.70 % en 2017 à **12.50%**  
 La Taxe Foncière (Non Bâti) resterait à **61.53 %**

Le produit des trois Taxes locales directes, s'élèverait donc pour l'année 2018 à 592 939 € soit une augmentation de 3.7341 %.

Approuvé à la majorité des voix avec deux votes contre (Daniel ROUX et Gilles BARRALLON).

### **Attribution de l'Indemnité de Conseil et de Confection des Documents Budgétaires au Comptable Public**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder au taux de 100 % à Monsieur Bruno PAULET, Receveur Municipal, une prime calculée selon les bases définies à l'Article 4 de l'Arrêté Interministériel du 16 Décembre 1983, ainsi que l'Indemnité de Confection des Documents Budgétaires.

## **AFFAIRES JURIDIQUES**

### **Groupement de Commande avec le « Syndicat des Eaux Loire Lignon »**

Dans le cadre du Projet de mise en séparatif des Eaux Usées et des Eaux Pluviales, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité la mise en place d'un Groupement de Commandes avec le Syndicat des Eaux Loire Lignon. En effet, cette mutualisation des travaux permettra de réaliser une seule tranchée comprenant l'Adduction d'Eau Potable, les Eaux Pluviales et les Eaux Usées, ainsi que l'enfouissement de l'Éclairage Public et le Téléphone.

### **Contrat de Bail Professionnel pour le Cabinet Dentaire**

À la suite du départ du Docteur Eugène MOZES, un nouveau Bail est établi au profit du Docteur Francisca POPESCU, Chirurgien-Dentiste installée depuis Novembre 2015 à l'Espace de Santé San-Palou. Le Conseil Municipal se prononce favorablement à la mise en place de ce Contrat de Bail Professionnel pour un montant de 580 €uros Hors Taxes à partir du 8 Mai 2018.

### **Convention de Gestion avec l'Association « Espace de Santé San-Palou »**

Le Conseil Municipal, conscient des liens qui unissent la Commune avec l'Association « Espace de Santé San-Palou » se prononce favorablement à l'établissement d'une Convention précisant le mode de fonctionnement de l'Espace de Santé, notamment les travaux liés au gros entretien des parties communes.

### **Déclassement délaissé de Voirie « Place du Suc »**

À l'unanimité, les Élus approuvent le déclassement d'un délaissé communal, situé Place du Suc dans le Centre-Bourg.

Ainsi, la vente d'une parcelle de terrain située Place du Suc, à Monsieur et Madame Vincent PRAT - MARIN est approuvée par l'Assemblée au prix de 25 €uros du m<sup>2</sup>. Or, une partie de cette emprise dépend du Domaine Public routier Communal, il convient donc de déclasser cette petite parcelle, de 18 m<sup>2</sup>, nouvellement cadastrée Section B Numéro 2 866, afin que le Notaire puisse établir l'acte de vente correspondant.

**Enquête Publique pour la finalisation du Diagnostic Assainissement**

À l'issue du Diagnostic Assainissement permettant de définir le Schéma d'Assainissement Collectif de La Commune, les Élus approuvent à l'unanimité, le lancement de l'Enquête Publique nécessaire à son approbation.

**Retrait de la Commune de Saint-Vincent du Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le retrait de la Commune de Saint-Vincent du Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Saint-Pal-de-Mons,  
Le Vendredi 4 Mai 2018

Le Maire,



Patrick RIFFARD